

La Télégramme Mardi 6 octobre 2015

## Déchets plastiques. Extension du tri en 2016

Rémy Quéméner

Au cours de l'année 2016, le SITTOM-MI (Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères en Morbihan intérieur) va étendre son activité de tri des déchets plastiques. Les pots de yaourt, les barquettes et les films plastiques seront désormais recyclés.

Grégoire Super, président du SITTOM-MI, et Bastien Gillard, responsable du syndicat.



Faut-il mettre les pots de yaourts ou les barquettes avec les bouteilles ? Et les films plastiques ? Jusqu'à maintenant, non. Mais en 2016, fini les questions existentielles de tri des plastiques. Le SITTOM-MI, syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur qui s'occupe du transfert et du tri des déchets, fait partie des 160 collectivités françaises sélectionnées par Éco-emballage, pour étendre leur activité de tri. Conséquence : désormais, les pots de yaourt, les barquettes et les films plastiques rejoignent la liste des emballages plastiques recyclables.

### Simplifier le geste de tri

Le SITTOM-MI regroupe huit communautés de communes, dont celles de Pontivy, Baud, Locminé, Saint-Jean-Brévelay et Gourin. Ce qui représente 103 communes, pour une population d'environ

180.000 personnes. « Aujourd'hui, il n'y a pas de valorisation des déchets tels que barquettes ou pots de yaourts », explique Grégoire Super, président du SITTOM-MI. « Le fait qu'ils soient pris en compte dans le traitement des déchets plastiques va simplifier le geste pour les habitants ».

### 40.000 € d'économies par an

Ce changement dans le tri des déchets plastiques va permettre au syndicat de collecter, chaque année, 165 tonnes de ces « nouveaux emballages plastiques », en plus des 820 tonnes de bouteilles et flacons déjà triés à l'heure actuelle. À l'échelle nationale, ce sont 20.000 tonnes d'emballages ménagers en plus qui pourront être collectées par an. Cette évolution entraînera également des économies. « On estime à 40.000 € par an les économies réalisées grâce à cette nouvelle forme de tri », assure Grégoire Super. « Jusqu'à

aujourd'hui, ces nouveaux emballages plastiques n'étaient pas recyclés mais enfouis, on appelle ça un refus de tri. Et ce refus de tri a un coût pour la communauté. Des économies vont donc pouvoir être faites à partir de l'an prochain ».

L'objectif de l'extension de tri des déchets plastiques est de nouveau sensibiliser la population au tri en général. « Comme on simplifie le geste de tri pour les plastiques, on espère que ça va aussi " booster " les autres matériaux comme les canettes en aluminium, les boîtes de conserve... », insiste Bastien Gillard, responsable technique et administratif du syndicat.

Pour accueillir ce changement, les usines commencent déjà à s'adapter pour recevoir ces nouveaux déchets plastiques. « Les gens peuvent d'ores et déjà commencer à adopter le bon geste », assure Grégoire Super. Plus aucune raison, donc, d'hésiter, plastique en main, devant le conteneur.